### Histoire, histoire(s) d'en rire.

Les Ateliers Théâtre de Sainte Anastasie, sous la direction de Jean-Pierre SAUVET, ont le plaisir de vous inviter à la représentation de la super production Hollywodienne:

- Histoire, histoire(s) d'en rire -

qui aura lieu le

SAMEDI 4 JUILLET 1992 Place saint Just, à 21h15

Cette manifestation est réalisée par le Comité du Bicentenaire, le Club des Cigales et l'association Vouloir, avec le concours du Comité des Fêtes, de la Municipalité de Sainte Anastasie sur Issole, du SIVOM du Pays Brignolais.

Réservation des places auprès de nos commerçants bien aimés à dater du 20 juin.

Pour cette soirée, vous pourrez prévoir : mouchoirs, kleenex, tomates, oeufs pas durs de préférence, thermomètre, aspirine, pantoufles et dictionnaire ...

Grincheux, acariâtres, puristes, collecteurs d'impôts, majorettes, mauvaises langues, premiers ministres s'abstenir.

A part eux, le speciacle est tout public.

Que la Rumeur fasse son chemin!

# SAINTE-ANASTASIE





BULLETIN. MUNICIPAL

N°36 JUIN 1992

L'Issole au Pré de la Font en été

### CHRONIQUE PROVENCALE

#### LA VIDO D'UN PAISAN AU SIEGLE XVIe

Un acte passat lou 26/03/1578 a Four-Coouquier per devans lou Bailli De Cormetis nous fa assacher la successien de Jouan Gueit dich "Lebre" que ven de mourir ; dins soun testimoni designo sa veouso Catarino tutris de seis enfants. Vaqui l'invantari de sei bens :

- un oustaou coumpoousat d'uno salo, d'uno cambro de plan-ped e un tinaou;
- uno establo mai luen ;
- 4 terros samenados l'uno de mescle, l'aoutro de civado e l'aoutro de segle ;
- uno part d'uno terro indiviso entre eou e sei fraires e cousins ;
- uno iero prochi doou vilage;
- un prat e sa part d'un aoutre prat ;
- 2 ouarts (jardins) a canebe;
- 5 vignos e sa part d'uno terro plantado d'oouliviers.

En mai d'aquo Jouan Gueit avié pres a fermo 6 terros que l'avié samenat en tout : 3 cargos de blat, 5 eminos de segle, 3 eminos de mesclo, 2 eminos de pooumoulo e 3 civadiers de lentillos.

(Lou sistemo metric eisistié pas, vaqui ce que valoun aquelei mesuros : la cargo (que fa a poouc pres 160 litres) voou 8 eminos (vo panaou, a poouc pres 20 litres) uno emino voou 4 civadiers (5 litres).

D'aquelei 3 cargos de blat samenados poudién esperar entre 3 e 5 cooups la semenço; eroun en aquèou temps lei paoures rendaments que dounavoun, segoun leis annados, la mager part de nouastrei terros de Prouvenço, franc de quoouqueis unos que se li recourdavo, lei meilloureis annados, 7 à 8 cooups la semenço. (A l'ouro d'aro avem entre 80 e 100 quintaous per ectare, dins lei bouanei terros).

La veuso e sei drolles adounc recourdarien entre 9 e15 cargos. Un cooup pagats la rendo ei prouprietaris, puei la dimo (d'uno part ounge a la Gleiso), puei lou drech de tasco (d'uno part vint oou Segnour), li soubrarien entre 8 e 13 cargos. E encaro fooudrié levar 3 cargos per la semanço venento. Fin-finalo per manjar li soubrarien entre 5 e 10 cargos.

Coumo sabem qu'en aqueou temps un adulte que trabaillavo counsumié oou mens 2 quilos de pan cade jour, ce que fasié 3 cargos de blat dins l'an, adounc la famillo de Jouan Gueit duvié preveire un prouvesiment de 7 a 8 cargos de blat dins l'an per faire soun pan. Viam qu'aquo pego ben eme lei previsiens de recouardos fachos per lou paoure mouart.

.....de seguir.....

RESUME: L'inventaire des biens laissés par Jéhan Gueit le 26/03/1578 fait apparaître que ce dernier devait, pour payer les impôts et nourrir sa famille, louer des terres à cultiver: blé, avoine, seigle, vin, oliviers et chanvre.

R. JACOLOT-BENESTAN P. REVOL

### LE MOT DU MAIRE

A l'heure où les regroupements intercommunaux sont prônés comme une panacée hors de laquelle il n'y a point de salut, il nous est permis de constater que des milliers de Communes comme la nôtre, n'ont pas attendu d'y être contraintes pour en être des adeptes.

En effet, s'entendre entre villages pour mieux gérer des problèmes communs particulièrement lourds et coûteux est, à l'évidence, un principe de bonne gestion et de plus grande efficacité.

A SAINTE-ANASTASIE, ce choix a été fait, par exemple, pour la réalisation des chemins, l'électrification publique, les transports scolaires, le traitement des déchets ménagers ou encore pour la prévention des feux de forêts.

De telles concentrations de moyens doivent naturellement être justifiées et leur économie clairement démontrée. En outre, nous admettons généralement que cette volonté de coopération ne doit pas sacrifier ni nos intérêts essentiels, ni l'identité de la Commune, ni celle de ses habitants.

Ainsi, dans le domaine du sport, des loisirs, de l'école, enfin de tout ce qui fait notre vie quotidienne, nous défendons fermement ce que nous considérons inaliénable.

Tout récemment à l'occasion d'un cas concret, l'assemblée des responsables d'associations du village, a réaffirmé cette orientation, nous invitant par là, à une nouvelle réflexion sur l'avenir que nous souhaitons pour SAINTE-ANASTASIE.

Aussi aujourd'hui, alors que des équipements sportifs et culturels coûteux sont réalisés, que notre jeunesse est nombreuse, que les aides de la Commune sont importantes et que nos clubs et leurs dirigeants méritent notre soutien, nous ne pouvons qu'être plus intransigeants encore dans l'examen de ces projets de regroupement, dont l'intérêt doit être plus que jamais incontest ple.

Jean-Pierre MORIN

### CONSEIL MUNICIPAL

# DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 JUIN 1992

#### ETAIENT PRESENTS :

MM.MORIN.CORBIER.ABELLO.CUENOT.RAYNAUD. LALANDEC.BROSSAUD.ISTRIA. MMES BOCQUET.LAURENT.

#### ABSENTS EXCUSES :

M.DEHAYE donne procuration à M.ISTRIA M.REMY donne procuration à M.MORIN ABSENTS: MM.TOSELLO.FORISSIER.

#### ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte administratif
- Subvention allouée à un club sportif
- Achat d'un terrain
- Projet de garderie extra-scolaire
- Création d'une Commission Communale
- de Prévention de Feux de Forêts
- Demande de subvention adressée au Conseil Général
- Dégrèvement de la taxe foncière des propriétés bâties
- Fixation du taux de la surtaxe communale sur les consommations électriques
- Indemnités pour régie d'avance et de recette

#### ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En l'absence (pour convalescence) de M. Robert DEHAYE, Adjoint aux finances communales, le Maire présente le compte administratif pour 1991.

Ce document établi à partir du registre de comptabilité est le bilan financier de l'ordonnateur (Maire).

Mme TORRENTE, Secrétaire de Mairie, donne ensuite lecture du C.A.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 935 943,91
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 2 799 824,85

Après que, conformément à la loi, le Maire se soit retiré au moment du vote, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 1991

#### Dépenses de fonctionnement

Divers (fournitures travaux en régle...)

Prais linanciars (intérâte dus emprunts)

0,38 \

13,22 \

13,22 \

13,09 \ Ea...)

Participation sus

[Syndiusis Intercommunaux
(cullègo, chemins,
flectrification , 0,8)

16,22 \

16,22 \

17.00 | 17.00 | 17.00 | 17.00 |

18.00 | 18.00 | 18.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

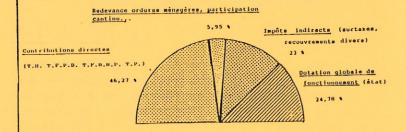
19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00 | 19.00 |

19.00 | 19.00

#### Recettes de fonctionnement



#### SUBVENTION ALLOUEE AU CLUB

#### DE VOLLEY-BALL

Après avis de la Commission Extra-Municipale des Sports et des Loisirs, le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer au club de volley-ball une subvention de 2 500F destinée à assurer le fonctionnement du club.

Adopté à l'unanimité.

#### ACHAT D'UN TERRAIN

Dans le cadre de la réalisation foncière d'aménagement des accés à la future Mairie et à l'aire de stationnement prévue au quartier "les Treilles", le Maire indique au Conseil que le propriétaire du terrain M. Denis HANON accepte la transaction amiable proposée par la Commune.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à conclure cette opération au prix de 40 000 F.

Adopté à l'unanimité.

Tous les concurrents terminant l'épreuve se verront remettre un diplôme attestant leur brillante participation, un tee-schirt, un pin's.

Pour tous renseignements concernant cette épreuve, téléphoner au 94.72.24.09.

Les organisateurs de l'épreuve demandent à tous les propriétaires de chien de bien vouloir veiller en cette occasion à tenir leur animal enfermé ou attaché.

Il est rappelé que la responsabilité des propriétaires d'animaux divaguant sur la voie publique serait pleinement engagée en cas d'accident.



## LA VIE AU VILLAGE

#### ENFANTS DE CROATIE

Il est possible d'accueillir chez soi, pour le mois de juillet ou août (ou les deux), un enfant de CROATIE, ce pays si éprouvé actuellement.

Le but poursuivi est de permettre ainsi à quelques enfants, tous orphelins de père et de mère, de passer des vacances heureuses.

Ce mouvement est organisé par l'Association "LES VAROIS VERS LES AUTRES".

Pour tout renseignement, s'adresser à Mme FRANCOIS Monique (Tél.94.72.23.73) ou Mme TITEUX Françoise (Tél.94.72.21.93).

#### NAISSANCES

Nous avons le plaisir d'annoncer l'arrivée dans notre Commune de :

- Alain KUSEK né le 15 mai 1992
- Hugo VICOMTE né le 25 mai 1992
- Laurent RAYNOUARD né le 9 juin 1992 - Mathieu PALLO né le 12 juin 1992, arrière
- petit-fils de PALLO "Mikine"

Tous nos voeux de santé et de prospérité les accompagnent.

#### DECES

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le 16 mai, le décés de Marguerite FARGUES, domiciliée à Naple, le 21 mai, celui de Marie-Blanche FARINEAU, domiciliée 365 Chemin du Vallon de Gueirol et le 8 juin, celui de Pierre BUSSINGER, demeurant au quartier Farabrègue.

Aux familles éprouvées, nous adressons toutes nos condoléances.

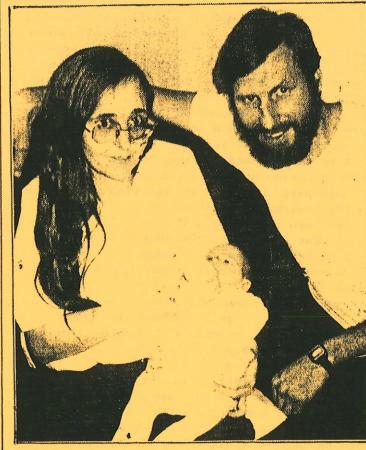
#### MUSIQUE

#### AUDITION DES ENFANTS DU COURS DE PIANO

Cette audition aura lieu le samedi 20 juin, à 16 heures, à la salle polyvalente.

Tous les enfants qui ont suivi cette année les cours de piano dans notre salle polyvalente, joueront à tour de rôle pour nous permettre d'apprécier leur travail et leur talent.

Vous êtes tous invités à venir les entendre.



Nous publions avec plaisir la photo que nous adresse M. KUSEK, Président du Club de Foot-Ball, rayonnant aux côtés de son épouse et d'ALAIN.

#### FETE HISTORIQUE DU 4 JUILLET

L'association "Vouloir" recevra le concours du Comité des Fêtes, du club des Cigales et du club du Bicentenaire. Le Maire indique que la Commune apportera son soutien matériel. L'aide financière sera demandée au SIVOM DU PAYS BRIGNOLAIS.

#### BOUCLES DE L'ISSOLE

M. Aristide JURAVER, Président de l'ASL, indique l'état d'avancement de la préparation de cette manifestation. Trois réunions de travail sont prévues à la salle polyvalente, le 12, le 26 juin et le 9 juillet à 19 H 00.

#### RALLYE AUTOMOBILE JACQUES MACHET

M. Michel FORISSIER présente sommairement ce projet qui pourrait se réaliser le 13 septembre. Il indique que ce rallye touristique ayant été organisé durant deux années par M. MACHET, il serait souhaitable de poursuivre cette épreuve. La Commission approuve.

#### CLUB DE VOLLEY-BA

Mme Gaby SCHNEIDER de réorganisation d Elle indique que fonctionnera le mero et le vendredi pou prix annuel de l'ac F pour les enfants adultes. Cette somme à dédommager l'ent réels.

Une subvention con pour assurer le fonct La Commission approur

#### VOS MESUR

#### Autant de pour 4

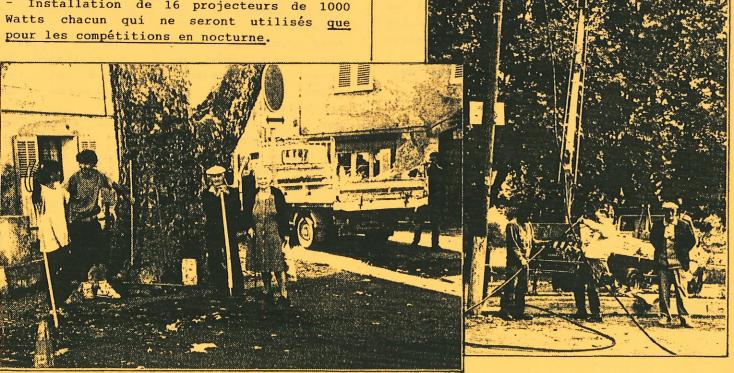
#### Les mesures obligatoires:

- Débroussaille: les alentou Forestier Art. L. 322-3). A forestières un arrêré munici
- · Désherbez autour des réci

#### TRAVAUX EXECUTES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 MAI AU 15 JUIN

#### PLACE DE LA GARE

- Achèvement de la buvette.
- Mise en place de la toiture en métacrylate (matière plastique transparente) sur une armature en aluminium.
- Installation d'un circuit électrique comprenant plusieurs prises étanches et des tubes fluorescents pour l'éclairage.
- Installation de 16 projecteurs de 1000



L'ébranchage des platanes rue Notre Dame.

Le montage des project

ALL	5	
présente son proju club de volley-bal e le nouveau club de volley-bal e le nouveau club de redi pour les adulter les plus jeunes. Inésion est fixé à 1 de pourra être consacratineur de ses frammunale sera demandationnement du club.	l. ub s. Le 50 es ée is	
ES DE PREVENTION longueurs d'avance		
votre sécurité!		
s de vos installations sur 50 m (Code ttention! Dans certaines communes pal a porté ce ravon à 100 m. ments de gat et des dépôts de tuel		
eurs Place de la Gare.	The course of th	

Comme par le passé, l'éclairage public sera mis en service pendant la saison estivale (10 ampoules de 250 Watts) et permettra aux amateurs du jeu de boules de s'adonner à leur sport favori le soir, s'ils le désirent.

- Ebranchage de quelques platanes gênant la diffusion de l'éclairage.
- Nouvel éparage le long des chemins, débroussaillage et tonte du terrain de football. Travail supplémentaire dû aux récentes pluies à l'approche de l'été, qui ont favorisé un recrû rapide des végétaux.
- Remise en état dans nos ateliers de la voiture du Garde Municipal, sérieusement endommagée au cours d'un accident : travail de carrosserie, de peinture et de remise en état mécanique. La voiture sera soumise au contrôle technique obligatoire.

#### BOULANGERIE

On nous prie de signaler à la population que la Boulangerie du village sera ouverte tous les jours de la semaine, <u>du ler juin</u> au 25 septembre.

#### TELECOMMUNICATIONS

Le service des TELECOM viènt de procéder à une inspection du réseau téléphonique de la Commune.

Il a été constaté qu'en quelques secteurs du village, les fils téléphoniques, du fait de la croissance des arbres, se trouvaient au milieu de branchages et risquaient la rupture en période de vent ou d'orage. Ce service rappelle qu'il est de la responsabilité des riverains de procéder à un élagage régulier de leurs arbres de manière à éviter toute rupture du câble téléphonique

par la végétation environnante. En cas d'incident, la remise en état sera à la charge des riverains concernés.

#### KERMESSE DES ECOLES

L'Association de Parents d'Elèves vous invite à la kermesse des écoles qui aura lieu le SAMEDI 27 JUIN à partir de 14 H à la salle polyvalente.

A cette occasion, les enfants vous offriront un merveilleux spectacle et vous pourrez vous amuser aux différents stands et gagner de nombreux lots. Le tirage de la tombola s'effectuera en fin d'après-midi.

#### LES ENFANTS EN VOYAGE

L'année scolaire 1992 se termine... Pour les récompenser de leurs efforts, la Commune et les Enseignants ont organisé un voyage à l'attention de tous les élèves de l'école primaire.

#### SECURITE

En cette période de l'année, les sportifs qui utilisent la salle polyvalente sont obligés d'ouvrir toutes grandes les portes coulissantes situées le long du passage d'accès aux terrains de tennis et de foot-

Lorsque, au cours d'une partie de volleyball ou de basket-ball, le ballon sort de la salle, le joueur entraîné par sa fougue et son élan, se précipite hors de la salle pour le récupérer, ignorant tout danger.

Seul le hasard a fait qu'aucun accident ne se soit produit à ce jour au moment du passage de voitures roulant à des vitesses généralement excessives en ces lieux, ce qui n'empêcha pas plus d'une fois de sérieuses émotions.

Des ralentisseurs délibérément conçus de façon à <u>casser la vitesse</u> seront prochainement installés aux abords de la salle polyvalente où la vitesse sera limitée "au pas", à 5 Km/h.

Des panneaux règlementaires placés en divers points des terre-pleins signaleront cette disposition que le seul bon sens fait prévaloir.

#### LES CHEMINS

Par voie de presse, nous vous avions informés du début des travaux pour le 1er ou le 2 juin. Au moment de tirer ce bulletin, rien n'a encore été entrepris.

L'entreprise SEILLE, de BRIGNOLES, était pourtant venue le <u>26 mai</u> visiter les chantiers de notre Commune et avait ellemême fixé la date de début des travaux.

A ce jour, aucune nouvelle date ne nous a été fixée, pas plus que la raison du retard.

Nous sommes intervenus auprès de l'Equipement responsable de la surveillance des travaux et du respect du marché, qui intervient pour faire débuter les travaux dans les meilleurs délais.

Nos concitoyens seront certainement d'accord avec nous pour blâmer la pratique de certaines entreprises qui s'engagent pour plusieurs chantiers tout en promettant le respect des délais impartis dans le marché et qu'elles s'empressent d'oublier ensuite. Nous n'aurons pas la mémoire courte lors du dépouillement des offres de prix pour le marché de l'an prochain!

Cette fois, c'est un voyage d'études dans le massif de la SAINTE-BAUME qui a été programmé.

Les enfants ont ainsi découvert toutes les essences du massif pendant deux jours en pleine nature.

### POUR TRAVAUX EN REGIE

Il est demandé au Conseil d'approuver une demande de subvention pour travaux en régie destinée à aider la Commune dans le financement des opérations suivantes :

- Restauration de la lampisterie ;
- Aménagement de la Place de la Gare et de la buvette ;
- Réfection des chemins ; Devis estimatif : 270 000 F.
- Devis estimatif : 270 000 F. Subvention espérée : 130 000 F

#### FIXATION DU TAUX DE LA SURTAXE

#### COMMUNALE SUR L'ELECTRICITE

Le loi prévoit la possibilité pour les Communes de fixer la surtaxe sur les consommations d'électricité au taux de 8 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le montant de cette surtaxe à 6 %.

## INDEMNITES DE REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES

Le Maire indique au Conseil, qu'il est nécessaire, en application de délibérations antérieures, de créer une régie de recettes et une régie d'avances pour l'encaissement et le paiement de sommes manipulées à l'occasion de spectacles et de manifestations. A cet effet, il a pris le 15/05/92, un arrêté créant ladite régie.

En raison de la responsabilité qui incombe au régisseur il propose d'accorder à celuici, un indemnité de responsabilité prévue par l'arrêté du 28/08/89 (J.O. DU 23/09).

## DEMANDE DE SUBVENTION NECESSAIRE A L'ACHAT D'UN TERRAIN

Dans le cadre du projet de réalisation d'un espace public (voir délibération cidessus), une subvention spécifique est

demandée au Conseil Général.

Montant du projet : 40 000 F

Subvention espérée : 20 000 F

Auto-financement : 20 000 F

#### DEGREVEMENT T.F.P.B.

Conformément à la loi des finances 1992, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'opportunité d'exonérer pendant deux ans, les bâtiments neufs (achevés) de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Après qu'il ait été rappelé :

- que l'exonération, contrairement au dégrèvement pour faibles revenus, n'était pas compensée par l'Etat (subvention fiscale)
- que les nouveaux accédants à la propriété, n'acquittaient plus depuis quelques années, contrairement à leurs prédécesseurs, de participations aux frais de raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de supprimer ladite exonéra-

Le Conseil Municipal considérant que le montant mensuel des fonds maniés est de 8 000 F, fixe l'indemnité annuelle à 720F pour la recette et à 720F pour l'avance. Le Régisseur devra, par ailleurs, assumer le paiement d'une assurance responsabilité. Adopté à l'unanimité.

## CHRONIQUE MUNICIPALE

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

DES SPORTS ET LOISIRS

DU 26 MAI 1992

#### ETAIENT PRESENTS :

M.MORIN, Maire. M.FORISSIER, Président du Club Cycliste. M.FADDA, Président du Club des Cigales. M.EXARE, Président du Club de Gym Douce. M.CREDI, Président du Club Amitiés 27. M.GUIGNIER, Président du Comité des Fêtes. M.COLIN, représentant le Club des Boules. M.KUSEK, Président du Club de Foot-Ball. M.GONNET, Président

de l'Association Vouloir. M.SAUVET, Secrétaire de l'Association Vouloir. M.JURAVER, Président de l'Association des Sports et Loisirs. M.BROSSAUD, Président de la Commission des Associations. Mme LAURENT, Présidente du Club des Randonneurs Pédestres. Mme ROY, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves. Mme SCHNEIDER, Présidente du club de volley ball.

## PROJET DE CREATION D'UN CLUB CANTONAL DE FOOT-BALL

M. Gérard KUSEK expose les raisons pouvant conduire à la création d'un tel club : manque d'effectif, d'entraîneurs, en particulier. Il indique que les Maires du canton consultés sont partagés et que si certains approuvent ce projet, d'autres sont encore réticents.

M. Jean-Pierre MORIN indique qu'après examen de ce dossier, il n'y est pour l'heure pas très favorable. Il en indique les raisons:

- le coût projeté de cette opération semble
  mal évalué et serait de toute façon élevé;
  les effectifs jeunes semblent, sur place,
  suffisants;
- ce projet risquerait, à terme, et en dépit de la bonne volonté des gens, de porter un coup à notre vie associative, à la maîtrise de nos moyens et à l'identité

de notre village qui n'aspire pas à devenir un village dortoir;

- il rappelle enfin que la subvention attribuée au club de football de SAINTE-ANASTASIE, est la plus élevée des Communes du canton (12 000 F).

M. Aristide JURAVER rappelle qu'un tel projet a été mis sur pied en 1987 et n'a duré que l'espace d'une saison. Il note également que le siège du club intercommunal serait situé à GAREOULT et qu'enfin un seul club cantonal ne devrait pas permettre une plus grande pratique sportive que dans la situation actuelle.

Après un tour de table, où tous les membres s'expriment sur ce sujet, la Commission émet un avis défavorable à ce projet.



La Commission
Extra-Municipale
des Sports et
Loisirs en
réunion.

#### CALENDRIER SPORTIF ET DE LOISIRS

08 JUIN : Foire à la brocante 20 JUIN : Bal public 21 JUIN : Méchoui 27 JUIN : Kermesse écoles (26.27.28.) FIN JUIN : Tournoi tennis 04 JUILLET : Spectacle historique 05 JUILLET : Tournoi de volley 14 JUILLET : Anchoiade Animation A/M Bal public 18 JUILLET : 19H00 Boucles de l'Issole : 21H45 Retraite aux Flambeaux : 22H00 Bal public

19 JUILLET : Tournoi de basket-ball Exposition Cigales 11H30 Apéritif d'honneur 15H00 Bouquet Provencal 19H00 Tournoi de foot-ball 22H00 Bal public 20 JUILLET : 22H00 Spectacle Bal public 21 JUILLET : Aĭoli Bal public (minuit), TUOA 80 : Soirée cinéma (2 films) 15 AOUT : Méchoui. (sous réserve) Bal public.

29 AOUT : Bal de clôture.

13 SEPTEMBRE : Rallye touristique automobile

Monsieur le Maire nous propose de mettre en place une garderie dès la rentrée prochaine, pour les enfants scolarisés, dont les deux parents travaillent à l'extérieur. Cette garderie pourra s'exercer :

- soit le matin (de 07 H 30 à 08 H 30) - soit le soir (de 16 H 30 à 17 H 30) soit les deux.

Elle sera assurée par du personnel municipal.

Nous vous tiendrons, bien entendu, au courant de la suite réservée à ce projet, de façon à ce que tout le monde puisse prendre ses dispositions pour la rentrée. A cette fin, vous voudrez bien vous faire connaître à la Mairie, dans le cas où vous n'auriez pas répondu au sondage diffusé à l'école.

#### COMMISSION DES FEUX DE FORET

Afin de permettre aux différents responsables de réorganiser leur groupe et de procéder à de nouvelles répartitions, il est demandé à tous les membres de l'ancien C.C.F.F. de remettre le matériel (tenue, ceinturon, etc...)

Ces équipements peuvent être déposés à la Mairie (Garde).

#### CINEMA

LUNDI 22 JUIN : LA FAMILLE ADDAMS, parodie de film fantastique. Une famille vit dans un château hanté et connaît des aventures cocasses et bizzares.

LUNDI 6 JUILLET : SANG-CHAUD POUR MEURTRE DE SANG-FROID avec Kim BASSINGER et Richard GERE. Film policier à caractère psychologi-

Connaît un grand succés depuis sa sortie récente.

La programmation des films des 20 juillet, 3 août, 17 août n'est pas encore faite. En l'absence de la parution du Bulletin Municipal en cette période, une information sera donnée par voie d'affichage.

NOTA : Le jour de projection qui nous est affecté jusqu'à nouvelle décision par le "Cinéma du Soleil" est le lundi soir.

Cependant, dans la mesure où la salle polyvalente serait disponible le samedi soir, la projection prévue pour le lundi pourrait être avancée à ce jour-là.

L'information en serait donnée par voie d'affichage.

#### GARDERIE

Afin de permettre aux parents, travaillant loin de SAINTE-ANASTASIE, d'inscrire leur(s) enfant(s) à l'école du village, une possibilité de garderie est actuellement recherchée en collaboration avec les Parents d'Elèves et les Enseignants (Conseil d'Ecole). Les modalités, les horaires et, éventuellement, les tarifs de cette prestation extrascolaire seront étudiés et proposés dès la fin de cette année scolaire.

#### CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE DE PREVENTION DE FEUX DE FORETS

Après trois années d'efforts, la Commune et de nombreux membres et responsables du C.C.F.F. ressentaient confusément qu'il devenait difficile, prisonniers de structures figées et inadaptées à la taille d'un village comme le nôtre, d'aller de l'avant. Un déclic était nécessaire. Le choix de faire table rase des anciennes structures a été fait, afin de ne pas décourager davantage les bénévoles qui se sentaient souvent étrangers à un débat stérile.

Le mercredi 10 juin, à l'initiative du Maire, un groupe de travail constitué d'élus et de non élus s'est réuni à la Mairie. Très rapidement un accord a été trouvé et la proposition suivante est faite au Conseil Municipal:

- créer une Commission Communale de Prévention de Feux de Forêts.

Cette Commission serait composée comme suit : Président, M.REMY ; Membres : MM. ISTRIA, SCLAFANI, HERNANDEZ, JOVYS, BROSSAUD et Mme JOVYS.

Les tâches seraient réparties de la manière suivante:

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR ACQUISITION DE DIVERS MATERIELS

- Outillage et service technique ;
- Matériel de sport ;
- Achat de projecteur, divers ; Montant du projet : 90 000 F H.T. Subvention espérée: 45 000 F Auto-financement: 45 000 F

L'INFORMATION, la PREVENTION, la LOGISTIQUE et l'INFRASTRUCTURE resteraient de compétence et de responsabilité municipale.

Le GUIDAGE, la CARTOGRAPHIE et la DOCUMENTA-TION seraient suivis par Mme JOVYS aidée de son époux.

L'INSTRUCTION et la MISE EN OEUVRE DES MOYENS, y compris le véhicule de première intervention, seraient assurées par un groupe constitué de MM.ISTRIA.SCLAFANI et BROSSAUD.

Enfin, la COORDINATION DES MOYENS sur le terrain, à l'occasion de sinistres serait assurée par M. HERNANDEZ.

Chaque groupe disposerait d'une large capacité d'organisation interne et assumerait véritablement la responsabilité de son action telle qu'elle aurait été définie, si nécessaire, en concertation avec les autres responsables.

Tous les membres de l'ancien C.C.F.F. seront contactés individuellement par les responsables, afin de redéfinir leurs fonctions dans le cadre de la nouvelle organisation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

### LA VIE ASSOCIATIVE

BASKET : LA FIN D'UNE SAISON LES RESPONSABLES DE L'ASSOCIATION ONT DRESSE LEUR BILAN

En présence de Jean-Pierre MORIN, Maire et du Président de l'A.S.L., M. JURAVER, M. Guy BRUZZONE a clôturé la saison 1991-

Après les présentations d'usage et les remerciements aux parents pour leur partici-

pation à cette réunion, le bureau à été renouvelé et les récompenses remises aux poussines et poussins qui se sont bien comportés durant cette saison.

Un pot de l'amitié a été offert aux participants à cette réunion.

#### COURSE PEDESTRE SUR ROUTE "LES BOUCLES DE L'ISSOLE"

La 6ème édition de la course pédestre "Les Boucles de l'Issole" se déroulera à l'occasion de la fête de la SAINT-JUST à SAINTE-ANASTASIE, le 18 juillet 1992 à 19 H 00, sous l'égide du Comité du VAR de la Fédération Française d'Athlétisme.

- Le parcours de 11 Km, soit 2 tours de la Commune, est réservé aux vétérans, séniors, espoirs, juniors, cadets, hommes et femmes.
- Le parcours de 6 Km, soit 1 tour, pour les minimes.
- Cette épreuve est ouverte à tous, licenciés et non licenciés.

Les inscriptions seront prises le 18 juillet de 16 H 30 à 18 H 30, au Bar des Amis de SAINTE-ANASTASIE. Départ à 19 H 00 précises.

De nombreuses coupes, médailles, tee-shirts, pin's, récompenseront les concurrents dans toutes les catégories. Prix spéciaux aux 3 premiers du classement général hommes et femmes de l'épreuve de 11 Km; récompenses aux 3 premiers du classement des mini-

Remise des prix à l'arrivée suivie d'une retraite aux flambeaux et bal champêtre à 22 H 00.



Sous la Présidence du Maire, le groupe de travail qui a créé la Commission Communale de Prévention de Feux de Forêts.